



Para Cross Adapté

CHAMPIONNAT RÉGIONAL



Samedi 13 janvier 2024

A partir de 13h15

Stade Auguste Delaune, Arnage (72)

Organisé par l'US Arnage Athlétisme Sport Adapté



Charte sportive

« La morale du sport se situe dans le respect de la règle, des autres et de soi-même. »



Avoir **une licence compétitive FFSA à jour** mentionnant la classe et avec photographie. Elle doit être présentée en début de championnat lors de la vérification des licences.



S'être entraîné(e) régulièrement au sein de son club afin de préparer au mieux la participation au championnat.



Respecter le parcours de qualification en **ayant participé au championnat départemental Sport Adapté** (ou interdépartemental) si ce dernier a été proposé sur le territoire.



Avoir un **équipement sportif (tenue) conforme** et réglementaire et apporter le **matériel nécessaire** à la pratique de l'activité.



Respecter les horaires de compétition et de vérification des engagements/licences.



Être accompagné(e) d'au moins un dirigeant licencié FFSA du club lors de la compétition. Les dirigeants non-licenciés FFSA ne pourront pas accéder aux zones de coaching.



Être respectueux des partenaires, des adversaires, des arbitres et officiels, des organisateurs et bénévoles et de toutes personnes afférentes au championnat.

La Ligue Sport Adapté des Pays-de-la-Loire se donne le droit de pénaliser ou de refuser l'accès au championnat si l'un des points énoncés ci-dessus n'est pas respecté.

Rappels relatifs aux inscriptions et aux réclamations :



Une demande de dérogation individuelle peut être formulée si un(e) sportif(ve) n'a pas pu participer à la compétition qualificative.



Aucune modification n'est possible après l'envoi des inscriptions.



Par souci d'organisation, **toute inscription le jour du championnat sera refusée.**



Les clubs doivent **prévenir de l'absence d'un ou plusieurs sportifs** au minimum trois jours avant le championnat (soit jusqu'au mercredi pour une compétition le samedi). Passé ce délai, toute absence injustifiée ne sera pas remboursée.



Toute réclamation est accompagnée d'une caution de 50 euros. Celle-ci est restituée si la contestation est justifiée.

Règlement sportif

Le championnat régional de **Para Cross Adapté** est ouvert aux jeunes et aux adultes.

SAISON 2023/2024	-10 ans	-12 ans	-14 ans	-16 ans
	2014 et après	2012-2013	2010-2011	2008-2009
-18 ans	-21 ans	Seniors	Vétérans 1	Vétérans 2
2006-2007	2003-2004-2005	2002-1984	1983-1974	1973 et avant

Le règlement sportif Para Cross Adapté est consultable sur www.sportadapte.fr

Informations sur le championnat



Le championnat régional Para Cross Adapté se déroulera le **samedi 13 janvier 2024**.

Stade Auguste Delaune, rue des collèges - 72230 Arnage.

avec un fléchage FFSA pour indiquer le lieu de compétition.



Buvette et restauration sur place. **Plateau repas à commander en amont (7,5 euros)**.



Engagement de 5 euros par sportif (A l'ordre de l'US Arnage)

Programme prévisionnel

L'organisation se donne le droit d'apporter des modifications au programme selon le nombre d'inscrits.

De 12h30 à 13h15

Accueil des délégations, vérification des licences et remise des dossards

13h30

Course 1 : 1 000m AB/BC/CD et 2 000m AB

14h00

Course 2 : 2 000m BC et 4000m BC/CD

Podiums Course 1

14h45

Course 3 : 2 000m CD

Podiums Course 2

15h15

Course 4 : 5 000m BC/CD

16h30

Podiums Course 3 et Course 4

Inscriptions

La fiche d'engagement complétée et signée par votre CDSA est à retourner **avant le 29 décembre 2023** :



par mail à competition.sportadapte.pdl@gmail.com

ou



par voie postale à Ligue Sport Adapté – Maison des Sports – 44 rue Romain Rolland – 44100 NANTES.

Aucune inscription ne sera prise en compte après la date-limite d'engagement !

Contacts

- CTF en charge de l'organisation des championnats régionaux Sport Adapté : Antonin Marié
competition.sportadapte.pdl@gmail.com / 06.08.95.65.33
- Référent de la commission ligérienne Para Athlétisme/Cross Adapté : Antonin Marié

Championnat de France 2024

Championnat de France Para Cross Adapté : du 01 au 03 mars 2024 à Cholet (49).

Suivez-nous !

Dossiers d'inscription, résultats, photos, vidéos, actualités... Retrouvez toutes les infos sur le site internet de la Ligue Sport Adapté des Pays-de-la-Loire ou sur les réseaux sociaux !



www.sportadaptepdl.org



Ligue Sport Adapté Pays-de-la-Loire



@LigueSApdl

Partenaires



CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PARA CROSS ADAPTÉ

FICHE D'ENGAGEMENT

A retourner impérativement avant le 29 décembre 2023

INFOS CLUB

Club : N° affiliation :
Mail : Tél :

DIRIGEANTS

(obligation d'avoir une licence dirigeant FFSA)

Responsable : N° licence :
Mail : Tél :
Accompagnateur 1 : N° licence :
Accompagnateur 2 : N° licence :
Accompagnateur 3 : N° licence :

SPORTIFS

	N° licence	NOM - Prénom	Sexe (F/M)	Année de naissance	Classe	Distance
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

FRAIS D'ENGAGEMENT Nombre de sportifs : x 5 euros = € (à l'ordre de l'US Arnage)

PLATEAUX REPAS Nombre de plateaux repas : x 7,5 euros = € (à l'ordre de l'US Arnage)

VISA DU CDSA

Date : Signature et cachet :

CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SPORT ADAPTÉ 2023/2024

DEMANDE DE DÉROGATION INDIVIDUELLE

La demande de dérogation individuelle s'applique uniquement si un championnat départemental Sport Adapté a été proposé sur votre territoire (ou interdépartemental). Dans le cas contraire, l'engagement au championnat régional Sport Adapté ne nécessite pas la formulation d'une demande de dérogation.

La demande concerne le Championnat Régional :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Para Athlétisme Adapté | <input type="checkbox"/> Para Basket-ball Adapté |
| <input type="checkbox"/> Para Cross Adapté | <input type="checkbox"/> Para Football à 7 Adapté |
| <input type="checkbox"/> Para Futsal Adapté | <input type="checkbox"/> Para Judo Adapté |
| <input type="checkbox"/> Para Lutte Adaptée | <input type="checkbox"/> Para Natation Adaptée |
| <input type="checkbox"/> Para Pétanque Adaptée | <input type="checkbox"/> Para Tennis Adapté |
| <input type="checkbox"/> Para Tennis de Table Adapté | <input type="checkbox"/> Para Tir à l'arc Adapté |

Association Sport Adapté :

Je soussigné(e), Monsieur/Madame représentant de l'association, demande dérogation pour que Monsieur/Madame participe au Championnat Régional Sport Adapté, pour le motif suivant :

- Absence pour raison médicale lors du championnat départemental ou interdépartemental
⇒ merci de fournir le certificat médical daté et signé par le médecin
- Absence pour cause de participation à une autre compétition officielle Sport Adapté
⇒ merci de mentionner la compétition :
- Autre motif :

Visa et signature / Association Sport Adapté	Visa et signature / CDSA

[ENCART RÉSERVÉ A LA LIGUE SPORT ADAPTÉ]

La demande de dérogation individuelle est :

VALIDÉE

REFUSÉE

Motif :

Visa et signature / Ligue Sport Adapté